



*Direction de la solidarité  
et de la cohésion sociale*

Tél. 03 20 66 58 15  
Fax: 03 20 66 58 35

**DECISION**

**DEC/2024/AS/200**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec l'association « Enchantant » portant sur une animation musicale collective, dans le cadre de la distribution des colis de Noël aux séniors de la ville de Hem,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de passer avec l'association « Enchantant », sise au 27, rue Jean Bart – 59000 LILLE, une convention portant sur une animation musicale collective, dans le cadre de la distribution des colis de Noël aux séniors de Hem.

**ARTICLE 2** : La prestation consistera à assurer une animation musicale durant la distribution des colis de Noël, aux séniors de la Ville de Hem, le mardi 3 décembre 2024 (10h-12h et 14h-16h). L'animation se déroulera à l'espace culturel Franchomme, 1 rue du Général Leclerc à Hem.

**ARTICLE 3** : L'organisateur s'engage à payer la prestation 2024, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- 1 570.00 euros (mille cinq cent soixante-dix euros) à déposer sur le portail CHORUS.

Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la Ville dans le cadre du Projet gérontologie pour l'année 2024, soit **1 570.00 euros (Mille cinq cent soixante-dix euros)**.

**ARTICLE 4** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 5** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hem, le

13 NOV. 2024

